

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 5 AOÛT 2019 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M.Pierre Gauthier et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Martin Tassé et M. Alain St-Louis

La secrétaire-trésorière, Mme Annie Bellefleur est aussi présente.

190107 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

190108 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 31 juillet 2019 totalisant la somme de 74 916.85\$ regroupant les chèques 10011 à 10063, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 69 684.89\$ et regroupant les prélèvements no 3120 à 3179 soient approuvées.

ADOPTÉE

190109 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 6, RUE PICHE

ATTENDU QUE le propriétaire du 6 rue Piché dépose une demande de dérogation mineure dans le but de réduire la marge arrière de 45 cm afin de régulariser la situation;
CONSIDÉRANT que le terrain a été subdivisé après la construction et que suite à cette subdivision, le bâtiment du 6 rue Piché est devenu dérogatoire par rapport à sa marge arrière;
CONSIDÉRANT que la réduction des marges ne cause aucun préjudice au voisinage;
ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation visant à autoriser la réduction de la marge arrière à 9.55 mètres;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure telle que déposé

ADOPTÉE

190110 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général